LA PARTICULARITÉ DE LA RETRADUCTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES EN CORÉEN : LE CAS DU ROMAN *LE ROUGE ET LE NOIR*[1]

Lim Soon JEUNG[2]

Abstract: Retranslation has continuously attracted the interest of the researchers for its necessity, complexity, purpose and limitation. The political system of the target language country, the diachronic changes in language, changes in the linguistic rules, and the translator's subjectivity are generally recognized as the main factors affecting retranslation. However, those factors do not explain the excessive number of retranslated literary works in Korea. Thus, this study attempts to demonstrate the reason for retraslation of classic literary works in social contexts. The author analyzed the retranslations of *Le Rouge et le noir*, a French novel written by Stendhal, which were published since the independence of Korea in 1945. The legal deposit of the novels (70 versions in 88 volumes) housed in the Korean National Library were analyzed and the following conclusions were made. The excessive number of retranslations of *Le Rouge et le noir* is due to numerous plagiarisms and repeated publications of 1960-1990 resulting from the inadequate publishing practices in the past and lack of awareness for the property rights of the secondary sources.

Keywords: retranslation, publishing system, plagiarism, property rights, *Le Rouge et le noir*.

I. Introduction

La retraduction est un concept englobant de multiples aspects. Selon le dictionnaire *Le Grand Robert de la langue française* (1985), la retraduction est une « traduction d'un texte lui-même traduit d'une autre langue » tandis que Gambier (1994) explique que « la retraduction serait une nouvelle traduction, dans une même langue, d'un texte déjà traduit, en entier ou en partie. Elle serait liée à la notion de réactualisation des textes, déterminées par l'évolution des récepteurs, de leurs goûts, de leurs besoins, de leurs compétences.....». Ainsi, la retraduction regroupe l'ensemble de textes produits à partir d'un unique texte de départ qu'il s'agisse d'une adaptation,

[1] Cet article a été rédigé à partir de ma thèse de doctorat intitulée « Etude sur le phénomène de retraduction des œuvres littéraires: analyse des traductions de *Le Rouge et Le Noir* de Stendhal » publiée en 2010. Il présente une exploration plus détaillée du sujet.

[2] École de Traduction et d'Interprétation de l'Université Féminine Ewha, Corée, soonjeunglim@gmail.com.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

d'une double traduction, d'une traduction abrégée ou d'une traduction *stricto sensu* et elle est une notion opposée d'une première traduction.

La retraduction concerne particulièrement le domaine de la traduction littéraire. La traduction technique, souvent considérée comme l'opposé de la traduction littéraire, subit également des modifications suite à la révision, précédent la publication. Mais ces traductions sont essentiellement effectuées afin d'améliorer la qualité du produit final. Or, l'objectif ou le but de la retraduction reste vague et complexe et diffère de simples modifications ou de révisions. Certains avancent comme cause de la retraduction les transformations et les évolutions de la langue. Il est vrai que *Gargantua et Pantagruel* lu par le lecteur moderne ne peut être identique à la version originale d'un lecteur du XVI^{e} siècle. A l'exception de quelques experts spécialisés en littérature du Moyen Âge, le commun des lecteurs modernes ne serait pas en mesure de comprendre le texte original, d'où la nécessité d'une réactualisation de l'œuvre en utilisant un langage plus moderne et actuel. Il en va de même pour les traductions. Cette nécessité s'impose d'autant plus qu'un texte traduit vieillit plus vite que l'original, car il est ancré dans un moment spécifique dans le temps (le moment de la traduction) tandis que le texte original évolue avec le temps grâce aux rapports intertextuels qu'il entretient dans le réseau littéraire. Donc, la traduction est plus vulnérable aux changements langagiers du pays de réception.

Cependant, les mutations de la pratique langagière ne peuvent constituer la cause unique du phénomène de retraduction : la retraduction est un phénomène de nature non seulement diachronique mais également synchronique. Pourquoi certaines œuvres littéraires sont-elles retraduites successivement en l'espace de quelques années ? Les erreurs et les fautes d'une première traduction peuvent évidemment entraîner une retraduction, mais il existe un nombre important de traductions « défaillantes », des traductions de moindre qualité par rapport aux traductions existantes. Donc, les retraductions ne se déroulent pas forcément au moment favorable, « le kairos » (Berman, 1990 : 5) pour remédier à la défaillance d'une traduction existante afin de créer ce que Berman (1990: 3) appelle « une grande traduction ».

Pour comprendre le phénomène de retraduction, il serait donc opportun de s'intéresser aux paramètres socio-culturels, notamment sur le système d'édition dans lequel se déroule l'acte de traduction. Car pour qu'une œuvre littéraire puisse parvenir aux lecteurs étrangers, il faut qu'elle soit non seulement traduite mais également sélectionnée, rédigée, éditée et enfin commercialisée (distribution et vente) par une maison d'édition. Le produit final, le livre traduit, n'est nullement le résultat du travail du traducteur seul, mais celui d'une collaboration entre l'éditeur et le traducteur.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

L'objectif de cet article est d'expliquer l'existence de nombreuses retraductions des œuvres littéraires dans le cadre du système d'édition coréen. Le roman *Le Rouge et le noir* de Stendhal fera l'objet du sujet de notre analyse et ses traductions coréennes seront catégorisées et analysées afin d'explorer les causes de retraduction.

II. La retraduction de l'œuvre de Stendhal *Le Rouge et le noir* en Corée

II. 1. Inventaire de la retraduction de *Le Rouge et le noir*

Afin d'évaluer l'ampleur de la retraduction du roman stendhalien, nous avons dressé la liste des traductions disponibles à la Bibliothèque Nationale de Corée. Cette liste n'est pas exhaustive et ne représente pas la totalité des traductions de l'ouvrage publiées en Corée. Néanmoins, selon la législation coréenne, l'éditeur doit effectuer le dépôt de l'ouvrage qu'il publie, auprès de la Bibliothèque Nationale de Corée, dans les trente jours suivant la production ou la publication. Ce système de dépôt légal permet donc d'assurer la représentativité de la liste.

Les traductions du roman *Le Rouge et le noir* disponibles à la Bibliothèque Nationale de Corée sont au nombre de 88 volumes publiés en 70 versions différentes : certaines traductions ont été publiées sur plusieurs volumes. Nous avons dressé la liste des traductions selon leurs caractéristiques respectives.

Selon cette liste, parmi les 70 retraductions recensées, 62,8 % ont été réalisées dans les années 1970 et 1980 et certains traducteurs et certaines maisons d'édition ont retraduit l'œuvre de Stendhal plus d'une fois. En premier lieu, 17 traducteurs sur un total de 36, soit plus de la moitié, ont effectué une retraduction. Les personnes ayant effectuées le plus grand nombre de traductions sont notamment Seo Jung Chul (10 traductions), Kim Bung Gu (6 traductions), Lee Dong Yeol (5 traductions) et Lee Dong Heun (5 traductions). Par ailleurs, ces traducteurs ne sont pas les seuls à avoir travaillé sur cette œuvre à plusieurs reprises : 14 maisons d'édition, soit 29,8 %, sur un nombre total de 47 ont publié plusieurs fois le livre *Le Rouge et le noir*.

Ce constat soulève plusieurs questions importantes. Quelles sont les raisons qui ont motivé les acteurs de la traduction (l'éditeur et le traducteur) à produire autant de retraductions d'une même œuvre littéraire ? Les traductions issues d'un même traducteur montrent-elles des modifications, des interprétations et des changements tangibles par rapport aux précédentes ? Les retraductions sont-elles meilleures que les traductions existantes ? Enfin, pourquoi les maisons d'édition ont-elles décidé de retraduire, au lieu de publier une traduction corrigée, revue, complète et révisée ? Afin de répondre à ces questions, il est opportun de classer les traductions en

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

fonction de la maison d'édition puis du traducteur puisqu'ils en sont les principaux acteurs et de vérifier les particularités textuels et paratextuels[1] de chaque retraduction.

D'abord, nous avons regroupé les œuvres littéraires portant le titre *Le Rouge et le noir* afin d'analyser les différences de traduction, selon les catégories suivantes :

- Traducteur et maison d'édition identiques par rapport à la traduction précédente ;
- Traducteur identique par rapport à la traduction précédente mais publiée par une maison d'édition différente ;
- Maison d'édition identique à la traduction précédente mais traduction effectuée par un traducteur différent ;
- Traducteur et maison d'édition différents par rapport à la traduction précédente.

À notre grande déception, beaucoup de retraductions ne montraient pas toujours de différences notables. Lee Joong Han (2001 : 117) critique que le manque d'organisation et de planification des éditeurs ont accentué le choix et la publication des œuvres dont la commerce avait déjà été prouvé et que cet usage a contribué, en partie, à la publication des « traductions illégales ». En effet, parmi les retraductions du roman *Le Rouge et le noir*, nous avons découvert des traductions semblables et similaires effectuées par des traducteurs différents ou identiques qui enfreignent *le droit d'auteur de la traduction*[2]. Tandis que le droit d'auteur proprement dit est détenu par l'écrivain qui est le créateur de l'œuvre littéraire, le droit d'auteur de la traduction est du ressort de l'éditeur et/ou du traducteur selon les conditions du contrat de traduction. Ainsi, la publication de la retraduction sans commun accord entre l'éditeur et le traducteur, non conforme aux conditions du contrat, peut soulever des problèmes juridiques et la question de la morale et il est nécessaire d'analyser minutieusement les cas suivants :

1) Similitude et ressemblance entre les traductions effectuées par différents traducteurs ;

[1] Genette (1987 : 8) explique que le paratexte de l'oeuvre est « un lieu privilégié d'une pragmatique et d'une stratégie, d'une action sur le public au service. ». Le paratexte d'une traduction dévoile la stratégie de l'éditeur de du traducteur et peut servir d'outil complémentaire pour comprendre l'oeuvre traduite.

[2] Le droit d'auteur de la traduction se distingue du droit d'auteur de l'original. Il est attribué aux producteurs de la traduction (maison d'édition et traducteur), c'est ce qui peut légalement protéger le texte traduit selons les conditions du contrat de traduction d'une oeuvre littéraire.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

2) Suppression et abrégement non justifiables d'éléments du texte de départ retrouvées dans les traductions ;
3) Similitude et ressemblance entre les retraductions d'un même traducteur publiées par les maisons d'édition identiques et différentes.

II. 2.1. Violation du droit d'auteur sur la traduction et plagiat

C'est en 1957 que la loi relative aux droits d'auteur a été introduite pour la première fois en Corée. Cependant, il faut attendre 1986, date de la ratification de l'accord sur la propriété intellectuelle Corée-Etats-Unis, pour que cette loi entre en vigueur. Avant cette date, peu de traductions étaient entreprises en respectant un quelconque accord de publication. La publication de la première traduction en coréen du roman *Le Rouge et le noir* remonte au début du XIX^{ème} siècle, au moment où la prise de conscience de la nécessité d'une loi sur le droit d'auteur était presque inexistante en Corée. Ce vide juridique expliquerait en partie le nombre considérable de traductions du roman de Stendhal conservées dans la Bibliothèque Nationale de Corée. D'ailleurs, selon la convention de Berne, cette œuvre est désormais tombée dans le domaine public puisque les droits d'exploitation de l'auteur sont de 50 ans après la mort de ce dernier. Bien que le droit moral s'impose, les éditions en quête de profit commercial décident souvent de publier une œuvre dont la popularité et la rentabilité ont déjà été démontrées.

Si toute retraduction était correctement revue, corrigée, complétée et montrait un aspect non encore révélé de l'original, lancer le projet de retraduction se justifierait. Pourtant, en Corée, il est difficile d'identifier une différence nette entre les retraductions: d'où la critique, justifiée, de nombreux chercheurs sur les pratiques de traductions illégales des années 1960-1980[1].

En effet, 18 retraductions parmi les 70 traductions du livre *Le Rouge et le noir* étaient entièrement identiques les unes aux autres et nous avons pu en conclure qu'elles étaient bien des cas flagrants de plagiat. Les retraductions issues d'un texte de départ analogue peuvent en partie montrer une grande similarité et s'influencer réciproquement. Cependant, si la totalité

[1] Kim Byung Chul (1998 : 230) explique que l'expansion quantitative du milieu de l'édition dissimulait des actes immoraux, voire illégaux, tels que la copie de traductions existantes, l'emprunt du nom des traducteurs (bien qu'ils n'aient pas traduit un seul mot du texte), la signature d'un accord de traduction par un expert reconnu qui dispatchera le texte de départ à ses étudiants chargés de traduire le texte en son nom. Selon lui, cette évolution a également entrainé la vente de la traduction à plusieurs maisons d'édition sans aucune modification ou changement quelconque, la traduction sélective de l'original selon un choix facultatif et arbitraire pour ensuite la publier sous le nom d'un traducteur de renom (bien sûr celui-ci n'ayant pas traduit le texte), la publication d'une copie en mosaïque de plusieurs traductions existantes et enfin la publication d'une traduction existante sans le consentement du traducteur.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

du texte d'arrivée est conforme à une traduction existante, y compris les erreurs, et que les acteurs de la traduction diffèrent complètement les uns aux autres, ces traductions ne peuvent qu'être des plagiats.

<Tableau 1> Liste des plagiats retrouvés parmi les retraductions de *Le Rouge et le noir*

Année de publication	Maison d'édition et traducteur
1968	Song In - An Dong Myun
1973	Sin Moon - Ha Duk Won
1982	Pak Moon - Min Hee Sik
1981	Han Young - Kim Han Ki
1987	Chung Wha - Kang Hae Joo
1989	Chung Mook - Lim Hae Jin
1976	Dae Yang - Ha Dong Hoon
1990	Sae Myung - Ha Dong Hoon
1989	Key Mong - Lee Dong Hun
1994	Key Mong - Lee Dong Hun
1990	Eo Moon Kak - Lee Dong Hun
1993	Madang - Lee Dong Hun
1986	Il Shin - Huh Moon Suk
1986	Yang Woo - Lee Jong Suk
1990	Ha Seo - Kim Byung Wook
1992	Korea Book Publication Corporation - Kim Byung Wook
1992	Hong Shin - Lee Hae Yun
1992	Hey Won - Nam Pyung Woo

Nous pouvons classifier les exemplaires du livre étudié du tableau ci-dessus selon 3 catégories : premièrement, les traductions d'un traducteur et d'une maison d'édition identiques, deuxièmement, les traductions d'un même traducteur publiées par une maison d'édition différente et troisièmement, les traductions publiées par une même maison d'édition traduites par un traducteur différent. C'est pour les deuxièmes et troisièmes catégories que le problème d'atteinte au droit d'auteur de la traduction se pose. Ce serait probablement le résultat de la copie d'une traduction existante, la vente de la traduction à plusieurs maisons d'édition et de l'emprunt du nom des traducteurs. En effet, parmi les 18 ouvrages recensés ci-dessus, seuls 4 cas fournissent le profil du traducteur ce qui nous laisse supposer que les éditeurs auraient opté pour un pseudonyme afin de publier une copie d'une traduction existante, en violant le droit de traduction.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

II.2.2. Violation du droit d'auteur sur l'œuvre originale et traduction abrégée

La traduction abrégée désigne une traduction dont certains éléments du texte de départ (le lexique, la clause, la phrase ou le paragraphe) ont été supprimés ou omis arbitrairement durant le processus de traduction. Les modifications, les suppressions et les coupures des traductions abrégées divergent de la défaillance ou de l'inaccomplissement de la traduction. Si ces dernières sont dues aux différences linguistiques ou culturelles entre les pays émetteurs et récepteurs ou l'incompétence du traducteur, les traductions abrégées sont théoriquement inexplicables. Dans ces traductions, le contenu de l'œuvre originale est mutilé, tranché, amputé détruisant ainsi la cohérence et le sens du texte de départ.

Voici l'extrait d'une traduction abrégée, le passage suivant fait partie du chapitre VII intitulé « Les affinités électives » ;

> [ST] Les enfants l'adoraient, lui ne les aimait point; sa pensée était ailleurs. Tous ce que ces marmots pouvaient faire ne l'impatientait jamais. Froid, juste, impassible, et cependant aimé, parce que son arrivée avait en quelque sorte chassé l'ennui de la maison, il fût un bon précepteur. Pour lui, il n'éprouvait que haine et horreur pour la haute société où il était admis, à la vérité au bas bout de la table, ce qui explique peut-être la haine et l'horreur. Il y eut certains dîners d'apparat, où il put à grande peine contenir sa haine pour tout ce qui l'environnait. Un jour de la Saint-Louis entre autres, M. Valenod tenait le dé chez M. de Renal, Julien fût sur le point de se trahir; il se sauva dans le jardin, sous prétexte de voir les enfants. Quels éloges de la probité ! s'écria-t-il; on dirait que c'est la seule vertu; et cependant quelle considération, quel respect bas pour un homme qui évidemment a doublé et triplé sa fortune, depuis qu'il administre le bien des pauvres ! je parierais qu'il gagne même sur les fonds destinés aux enfants trouvés, à ces pauvres dont la misère est encore plus sacrée que celle des autres ! Ah ! monstres ! monstres ! Et moi aussi, je suis une sorte d'enfant trouvé, haï de mon père, de mes frères, de toute ma famille. (*Le Rouge et le noir*, pp. 34-35)

Dans la traduction d'An Dong Myun publiée en 1968 et celle de Hong Sung Wan publiée en 1978, le passage souligné dans l'extrait est supprimé.

Si le plagiat porte atteinte aux droits d'auteur de la traduction, les traductions abrégées entament le droit d'auteur à proprement parler. Suite à une analyse réalisée d'après les traductions de la Bibliothèque Nationale de Corée, nous avons pu constater des suppressions arbitraires dans 21 traductions soit 30% du total.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

<Tableau 2> Liste des traductions abrégées de l'ouvrage *Le Rouge et le noir*

Traducteur	Année de publication	Nombre de traductions
An Dong Myun	1968	1
Ha Duk Won	1973	1
Hong Soon Min	1974/1992	2
Ha Dong Hoon	1976/1990	2
Hong Sung Wan	1978/1985	2
Kang Hyun Woo	1978/1979	2
Bureau de rédaction de Bum Woo	1978	1
Hwang Myung Gul	1982	1
Kang Hae Joo	1987	1
Lim Hae Jin	1989	1
Lee Dong Hun	1989/1990/1993/1994	4
Choi Byung Dae	1986/1994	2
Bureau de rédaction de Joong Ang Kyo Yeon	1999	1
Total		21

Les catégories d'éléments supprimés constatées dans les traductions du tableau ci-dessus sont les suivantes:

1) Description
2) Monologue intérieur
3) Dialogue
4) Evénement dramatique de la narration

Comme nous l'avons déjà mentionné, les suppressions constatées dans les traductions ne peuvent s'expliquer par l'incompétence du traducteur vu que la partie tranchée nécessite rarement d'avantage de connaissances linguistiques ou culturelles par rapport aux autres passages. C'est pourquoi nous sommes amenés à penser que ce phénomène est plutôt dû à la décision des éditeurs qui ont publié une copie en mosaïque de plusieurs traductions existantes. Dans ces traductions, le profil ou le nom du traducteur sont souvent incomplets ou falsifiés : si le nom de traducteur figure sur la couverture du livre, les informations telles que son parcours scolaire ou sa carrière professionnelle ne sont pas fournis dans les paratextes. Parfois c'est « le bureau de rédaction » de la maison d'édition qui réalise la traduction. En effet, l'ouvrage *Le Rouge et le noir* publié par Bum Woo en 1978 ne comporte

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

que 72 pages au total et certains chapitres ont été supprimés dans leur intégralité dans la version traduite, ce qui la rend bien différente de l'originale. La situation est similaire pour la traduction publiée par Joong Ang Kyo Yeon en 1999 dont le volume total n'est que de 25 pages. Comparée aux 600 pages du texte original (*Le Rouge et le noir* des éditions Garnier Frères de 1955), la suppression est telle qu'on a du mal à reconnaître la trace de l'original.

Dans certaines traductions, le nom du traducteur indiqué sur la couverture du livre ne coïncidait pas avec celui imprimé dans le livre. C'est notamment le cas de la traduction de Shin Moon, publiée en 1973. Par ailleurs, il s'est avéré que certaines traductions abrégées étaient des plagiats. La version du livre *Le Rouge et le noir* traduit par Lim Hae Jin en 1987, publiée par Chung Mok, était identique à celle publiée en 1987 par Chung Wha et traduite par Kang Hae Joo. Ce qui est d'autant plus étonnant, c'est que la traduction plagiée de Lim Hae Jin est toujours en vente dans les librairies.

Certaines retraductions abrégées précisent qu'elles ne sont pas des traductions intégrales. C'est le cas de Bum Woo (1978) et Joong Ang Kyo Yeon (1999) qui prétendent avoir sélectionné les principales scènes pour que les lecteurs puissent facilement suivre le cours de la narration et dans le but de susciter l'envie de lire ce «canon littéraire» souvent considéré difficile et compliqué. Cependant, la coupure arbitraire de l'original supprime l'attrait, le charme et la littérarité de ce grand chef-d'œuvre et donne l'illusion de l'avoir lu et de le connaître.

II. 3. Retraduction ou réédition

Suite à l'analyse des retraductions, nous avons pu constater que 10 traducteurs avaient retraduit l'ouvrage *Le Rouge et le noir*. Dans ce cas, nous pouvons présupposer que la retraduction permettra certainement de mieux comprendre le sens de l'original, l'intention de l'auteur et d'améliorer le produit final par un effet de répétition. Comme le dit Berman (1990 : 4), on peut supposer que le retraducteur ayant déjà « fait la rencontre » avec l'original, serait enfin en mesure de « reproduire les particularités culturelles, textuelles, etc. de l'original ». Alors, la retraduction aurait-elle enfin connu le kairos pour révéler la vraie valeur de l'original ?

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

<Tableau 3> Liste de traductions réalisées par les mêmes traducteurs et publiées par les mêmes éditeurs

Traducteur	Maison d'édition	Année de publication
Choi Chang Dae	Hyun Am Sa	1956/1957
Kim Bung Gu	Jung Um Sa	1959/1969
	Sam Jung Dang	1975/1984
Seo Jung Chul	Dong Seo	1973/1975/1977/1978/1987
	Hak Won	1983
	Joong Ang	1987/1988
Hong Soon Min	Sam Sung	1974/1992
Lee Jung Ki	Yang Ji Dang	1977/1978
Lim Kook Jin	Hui Moon	1974/1980/1986
Lee Dong Hun	Key Mong	1989/1994
Hong Sung Wan	Kum Sung	1978/1985
Jung Byung Hee	Kum Sung	1981/1987/1990
Lee Dong Yeol	Hak Won Sa	1985/1989
	Bureau de Publication de l'Université Nationale de Séoul	1995
	Min Um Sa	2004

Contrairement à notre hypothèse, les retraductions d'un même traducteur ne montraient pas de différences notables dans leur forme ni dans leur contenu. Ce sont surtout les éléments extra-textuels tels que le prix, la couverture, le format et la reliure qui ont subi des changements lors de la republication. De ce constat, une série de questions se posent : Ces republications sont-elles des retraductions ou des rééditions ? Les retraductions d'un même traducteur, publiées par différentes maisons d'édition, n'entravent-elles pas le droit d'auteur de la traduction ? En fait, une grande partie des retraductions étaient publiées à l'insu du traducteur[1]. Les traducteurs considéraient ces pratiques antérieures illégales imputables au système socio-culturel de l'époque, notamment en raison du système de distribution illicite des livres, du délai de traduction extrêmement court, de

[1] Lors de l'interview réalisée auprès de traducteurs du roman stendhalien, Seo Jung Chul a répondu n'avoir jamais publié sa traduction chez Hak Won et Lee Dong Yeol a expliqué que sa traduction de Hak Won était publiée arbitrairement par l'éditeur sans son consentement.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

l'absence de prise de conscience des maisons d'édition du droit de traduction[1] et de la taille trop restreinte des maisons d'édition.

III. Conclusion

Par l'étude des retraductions du roman *Le Rouge et le noir*, nous avons pu constater que le nombre de retraductions exceptionnellement élevé de cet ouvrage en Corée est attribuable en grande partie au plagiat et à la réédition. L'instabilité du système d'édition et la taille restreinte des maisons d'édition dans le passé sont les principales causes de ce phénomène. De nombreuses retraductions de l'œuvre *Le Rouge et le noir* sont loin de l'original en terme de contenu et ne reflètent guère la subjectivité du traducteur ou une nouvelle interprétation de l'œuvre.

La retraduction suppose l'utilisation d'une œuvre originale identique, donc le danger de ressemblance et de similitude subsiste. Cependant, des parties entières identiques les traductions existantes erronées ou les informations paratextuelles qui se contredisent, affaiblissent la confiance des lecteurs vis à vis de la traduction. Cette situation est d'autant plus dommageable car les retraductions ne font que troubler les lecteurs devant une série de traductions insignifiantes. Au lieu d'accorder un large choix entre les traductions reflétant le contexte socio-culturel-linguistique du moment de leur publication, les retraductions coréennes dévoilent l'inconscience et l'incompréhension du concept du droit d'auteur et les pratiques immorales des maisons d'édition des années 1960-1990.

Les canons littéraires négligés jusqu'au début des années 2000 attirent à nouveau l'intérêt de l'industrie du livre par sa commercialisation. En 2013, treize maisons d'édition publièrent des collections littéraires, dont deux nouvelles versions fiables du roman *Le Rouge et le noir* par Open Books et Munhakdongne.

La vague de retraduction des années 2000 diffère de la précédente car depuis l'industrie de l'édition s'est développée, le cadre juridique et institutionnel s'est consolidé en termes de droits d'auteur et de traduction et le nombre de traducteurs professionnels s'est accru. D'ailleurs, les deux récentes retraductions du livre *Le Rouge et le noir* ont été effectuées par des experts reconnus et le texte est accompagné d'une postface détaillée du traducteur. Un demi-siècle nous sépare de l'apparition d'une première traduction du roman de Standhal. Le moment favorable pour la rencontre entre l'auteur et ses lecteurs coréens serait-il enfin arrivé ?

[1] Les traducteurs étaient payées à la pige et non à la redevance alors les maisons d'édition considéraient avoir obtenu les pleins pouvoirs du produit final, une fois les frais de traduction réglés.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)

Bibliographie :

Berman, A. (1990) : *La retraduction comme espace de la traduction*, in Palimpsestes 4. 1-7. Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle.

Gambier, Y. (1994) : *La retraduction, retour et détour*, in Meta 39(3). 413-417.

Genette, G. (1987) : *Seuils*, Editions du Seuil.

Kim, BC. (1998) : *Chronique de la traduction littéraire moderne de la Corée,* Séoul, Eulyoo Publishing.

Lee, JH. (2001) : *Centenaire de l'édition de la Corée*, Séoul, Hyun Am Sa.

Mauberret, N. (2005) : *Publier Jack London aujourd'hui Retraduire? Réviser les traductions? Le point de vue du directeur de collection*, in Palimpsestes 15, 121-128. Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle.

No, TS. (2008) : *50 ans d'histoire de droit d'auteur en Corée,* Séoul, Moonye Publishing.

Park, JY. (2007) : *Haewangsung – le roman adapté de Lee Sang Yup,* Séoul, Hankook Munhwasa.

Park, YC. (2009) : *La publication d'une collection de classiques littéraires de 200 volumes* in Weekly Chosun.

Paloposki, O & Koskinen, K. (2004) : A Thousand and one translations Revisiting retranslation, in G. Hansen, K. Malmkjaer, D, Gile (Eds.). *Claims, Changes and Challenges*. Amsterdam Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.

Rodriguez, L. (1990) : *Sous le signe de Mercure, la retraduction* in Palimpsestes 4. 63-80. Paris: Presses de la Sorbonnes Nouvelle.

Texte de départ

Stendhal. (1973) : *Le Rouge et le noir*. Paris: Éditions Garnier Frères, texte établi avec sommaire biographique, introduction, bibliographie, variantes, notes et dossier documentaire par P.-G. Castex.

BDD-A19518 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.77 (2026-11-18 10:58:47 UTC)